

SOUS PREFECTURE
Bureau des Communes
13200 ARLES

Service de l'Etat Civil
Nos Réf. : OB/LA

**ARRETE DE DELEGATION
DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN MEMBRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN DE CRAU,

VU l'article L 122.11 du Code des communes qui confie au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de sa fonction à ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 – Madame Rachel SALVAT, Conseillère Municipale, est déléguée pour procéder à la célébration du mariage de Monsieur Fabien TERRENI et de Madame Sonia DE OLIVEIRA qui aura lieu en mairie de SAINT MARTIN DE CRAU le 30 Décembre 2023.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet d'ARLES.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 2023, 2/10

LE MAIRE

